

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Le 11 avril 2023 à 18h35, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

**PRÉSENTS** : MME GARRIGOU, MME ROHEL, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRESENTÉS** : M. GUIRAUD qui a donné procuration à MME GARRIGOU  
MME BOURSEAU, qui a donné procuration à MME NEOLIER  
MME BAHOUGNE, qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL

**ABSENTES** : MME LANNELUC, MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9**

**NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12**

**DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2023**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 14 avril 2023**

★★★★★★

**RAPPORTEUR** : Madame GARRIGOU

**N° 018-23- OBJET** : Renouvellement de la convention FSL

Madame Murielle GARRIGOU, rappelle au Conseil d'Administration la décision prise en 1988 de verser une participation financière au F.S.L. destinée à venir en aide aux personnes ayant des difficultés pour le paiement de leur loyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**

**DECIDE À L'UNANIMITÉ**


↳ **De renouveler** le principe d'une participation au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023,

↳ **D'autoriser** le Président à signer la convention financière afférente,

↳ **D'imputer** la somme de 2 486.40 € sur l'exercice 2023 à l'article 6573 du Budget.

↳ **De ne pas accepter** le principe d'une participation au Fonds de Solidarité Energie pour l'année 2023,

A Lesparre-Médoc, 12 avril 2023

**La Vice- Présidente du CCAS,**  
  
**Murielle GARRIGOU**

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE  
AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT  
ANNÉE 2023**

Entre les parties ci-dessous désignées :

- le **Groupement d'Intérêt Public – Fonds de Solidarité Logement 33** représenté par sa Présidente Sophie PIQUEMAL,

- la **Mairie de Lesparre Medoc**, représenté par son Maire Bernard GUIRAUD  
VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et au fonds de solidarité pour le logement,

VU la loi 2004-809 (article 65) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, confiant la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement au Département, élargi à la prise en charge des impayés Energie/Eau/Téléphone,

VU la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du GIP-FSL33 du 14 avril 2017 approuvant la nouvelle convention constitutive du Groupement d'intérêt Public

VU la délibération de l'Assemblée de Bordeaux Métropole du 17 mars 2017 et celle du Département du 10 juillet 2017 confiant la gestion du Fonds de Solidarité Logement au GIP-FSL 33

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1er** : La participation financière de la Mairie de Lesparre Medoc pour l'année en cours est de :  
- 2486,4 € soit 0,42 € par habitant pour le fonds Logement

**ARTICLE 2** : La commune ou l'établissement adhérent sera destinataire du bilan des interventions de son territoire mises en œuvre par le Fonds de Solidarité Logement.

**ARTICLE 3** : La participation financière de la commune sera **versée** sur le compte du GIP Fonds Solidarité Logement 33, **au plus tard le 30/06/2023**.

DOMICILIATION : BORDEAUX ENTREPRISES (00425)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	00425	00028588014	36
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3004 2500 0285 8801 436			
Identification internationale de la Banque (BIC) : SOGEFRPP			

Pour La Présidente du GIP/FSL  
Sophie PIQUEMAL  
Par délégation La directrice

Florence ETOURNEAUD

Le Maire de Lesparre Medoc



Bernard GUIRAUD